



Téléchargement: arrangement amiable

Par **velvetcrowd**, le **24/03/2009** à **11:33**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre d'une société d'avocats m'informant que mon adresse IP a été identifiée comme effectuant un téléchargement illégal d'un film.

Cette lettre me demande de cesser les téléchargements et d'indemniser le propriétaire et de payer les honoraires d'avocat sous peine de poursuite judiciaire.

Ne désirant pas rentrer dans un procès laborieux et à l'issue aléatoire je suis d'accord pour payer.

Comment m'assurer que d'une part, le fait de payer ne donnera pas de poursuite dernière et que d'autre part, le fait d'avoir payé ne constitue pas une preuve contre moi (tu as payé c'est donc que tu as effectivement téléchargé ce film).

D'avance merci.

V.

Par **CrazyDriver**, le **14/09/2009** à **13:06**

Légalement, je ne sais pas le point exact. Mais technologiquement, tu peux prétendre qu'on a usurpé ta adresse, ou alors la modifié toi même. Si tu as effectivement downloadé le film, efface les traces de ton PC. Après tant que tu ne download pas des teras de données, ils peuvent courir pour prouver quoi que ce soit.

Par **moixx28**, le **12/05/2016** à **12:32**

C'est une arnaque ! Une lettre disant d'arrêter de télécharger illégalement n'est pas adressée par des avocats mais par HADOPI. Il ne faut pas payer car cela ne servira à rien ...

Par **Lag0**, le **12/05/2016** à **13:15**

Bonjour moixx28,

Cette discussion date de mars 2009, pas sur que le questionneur attende encore la réponse...

De plus, au moment où elle a été posée, hadopi n'existait pas encore. Cette haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet a été instituée par le décret n°2009-1773 du 29 décembre 2009.